

COMMISSION SPORTIVE : COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU MERCREDI 29/01/2025

1- Liste des participants :

Nom / Prénom	Qualité	Présent	Absent
Larivée Nicolas	Président	X	
Bonjean Pierre	Membre	X	
Jarque Germain	Membre	X	
Ancelle Xavier	Membre	X	
Houdry Thierry	Membre	X	
Rebise Jean-Jacques	Membre	X	

2- Lieu de la réunion : celle-ci s'est déroulée en visioconférence.

3- Ordre du jour 1 : Litige journée 01 Phase 02

- Championnat de pré-régionale : aucun litige, RAS.
- Championnat de départementale 01 : aucun litige, RAS.
- Championnat de départementale 02 :

- **Poule 01 / journée 01 : SAINT GERMAIN 1 vs EBM 02**

Litige « remonté » : L'équipe EBM 02 a déclaré forfait.

Décision de la commission : L'équipe EBM 02 étant forfait elle a donc 0 point sur cette journée.

Sanction demandée par la commission : (6 voix pour).

L'équipe EBM 02 est considérée comme incomplète. De fait, la commission applique le chapitre « 6.4.2 » du règlement du comité. Conformément au règlement du comité, une sanction de 16€ devra donc être imputée au club de EBM.

- Championnat de départementale 03 : aucun litige, RAS.

- Remarques :

- Les décisions et les sanctions prises par la commission sportive peuvent faire l'objet d'un appel auprès du comité et ce au plus tard dans les 15 jours qui suivent la diffusion du présent compte-rendu à l'ensemble des clubs.
 - Pour ce faire un courrier doit être adressé par le club concerné à l'adresse mail suivante : info@cdtt-correze.org

4- Ordres du jour de la prochaine réunion :

Traitement des litiges des dernières journées de championnat.

5- Date de la prochaine réunion : sera déterminée ultérieurement.